

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université de Batna 2 Mostefa Benboulaïd
Faculté de Technologie
Vice Décanat Chargé de la Post-Graduation,
de la Recherche Scientifique et des Relations
Extérieures



وزارة التعليم العالي
والبحث العلمي
مصطفى بن بولعيد جامعة باتنة
كلية التكنولوجيا
نيابة عمادة الكلية المكلفة بما بعد التدرج
والبحث العلمي والعلاقات الخارجية

N°: 111/VDPG/FT/UB2/2024

Batna le 18/03/2024

Objet : Lancement des mobilités de courte durée (Exercice 2024)

A Messieurs les chefs des départements,

En application de l'arrêté n°255 du 25 février 2024, nous avons l'honneur de vous inviter à instruire vos personnels que les candidatures pour l'octroi des mobilités de perfectionnements (stages de courte durée) au titre de l'exercice 2024 sont ouvertes.

Tous les dossiers des candidatures doivent parvenir au Vice-Décanat Chargé de la Post-Graduation au plus tard le 15 mai 2024. Il est important de souligner que :

NB. Les bénéficiaires des SCD au titre des exercices 2022 et 2023 n'ayant pas consommés leurs stages ne peuvent postuler pour l'exercice 2024.

NB : Tous les documents constituant le dossier de candidature sont téléchargeables du site du VDPG (<http://st.univ-batna2.dz/post-graduation>)

I- Séjour Scientifique de Haut Niveau (SSHN)

Catégorie concernée : (Professeurs, Maîtres de Conférences Classes A et B)

- Demande manuscrite d'un séjour scientifique de haut niveau de courte durée (SSHN) adressée à Mr. le Président du comité scientifique du département.
- Un projet de travail signé par le demandeur, visé par le comité scientifique du département, définissant les objectifs, la méthodologie et les impacts attendus. A préciser l'Etablissement (Laboratoire) d'accueil, la durée du séjour et la période de déroulement du séjour scientifique. (A remplir sur ordinateur).
- Fiche de renseignements (A remplir sur ordinateur).
- Engagement (A remplir sur ordinateur).
- Documents prouvant la consommation du stage de l'exercice 2023 (Copie de la Décision de stage visée par la PAF).
- Grille d'évaluation à remplir et à faire viser.
- 03 copies du Diplôme et de la Décision du grade.
- Chèque barré.

II- Mobilité de perfectionnement (MP) :

A- Catégorie concernée : (Enseignants chercheurs (MAA et MAB) inscrits régulièrement en Thèse de Doctorat)

- Demande manuscrite d'une Mobilité de Perfectionnement (MP) adressée à Mr. le Président du comitéscientifique du département.
- Attestation de travail récente du demandeur.
- Arrêté de titularisation du demandeur.
- Lettre d'invitation émanant d'un un établissement à l'étranger disposant de très hautes capacités scientifiques et technologiques **mentionnant la période de la mobilité de perfectionnement.**
- **Un projet de travail** signé par le demandeur, visé par le directeur de thèse (**le nom, le grade et l'établissement de ce dernier doivent être mentionnés**) et visé par le comité scientifique du département, définissant les objectifs, la méthodologie et les impacts attendus. A préciser l'Établissement (Laboratoire) d'accueil, la durée du séjour et la période de déroulement de la mobilité de perfectionnement. (A remplir sur ordinateur).
- Les deux dernières attestations d'inscriptions consécutives en thèses de doctorat (**2022/2023 et 2023/2024**).
- Fiche de renseignements (A remplir sur ordinateur).
- Engagement (A remplir sur ordinateur).
- Documents prouvant la consommation du stage de l'exercice 2023 (Copie de la Décision de stage visée par la PAF).
- Grille d'évaluation à remplir et à faire viser.
- 03 copies du Diplôme et de la Décision du grade.
- Chèque barré.

B- Catégorie concernée : (Étudiants non-salariés inscrits régulièrement en Thèse de Doctorat)

- Demande manuscrite d'une Mobilité de Perfectionnement (MP) adressée à Mr. le Président du comité Scientifique du département.
- Les deux dernières attestations d'inscriptions consécutives en thèses de doctorat (2022/2023 et 2023/2024).
- Lettre d'invitation émanant d'un un établissement à l'étranger disposant de très hautes capacités scientifiques et technologiques mentionnant la période de la mobilité de perfectionnement.
- Un projet de travail signé par le demandeur, visé par le directeur de thèse (le nom, le grade et l'établissement de ce dernier doivent être mentionnés) et visé par le comité scientifique du département, définissant les objectifs, la méthodologie et les impacts attendus. A préciser l'Établissement (Laboratoire) d'accueil, la durée du séjour et la période de déroulement de la mobilité de perfectionnement. (A remplir sur ordinateur).
- Fiche de renseignements (A remplir sur ordinateur).
- Engagement (A remplir sur ordinateur).
- Documents prouvant la consommation du stage de l'exercice 2023 (Copie de la Décision de stage visée par la PAF).
- Grille d'évaluation à remplir et à faire viser.

- Chèque barré
- Attestations : non activité et non affiliation (CNAS+CASNOS)
- **C- Catégorie concernée : (Personnel Administratif et Technique (catégorie supérieure ou égale à l'échelle 10 et ayant un Diplôme Universitaire))**
- Demande manuscrite adressée à Mr. le Doyen de la faculté.
- Attestation de travail récente.
- Lettre d'invitation émanant d'un établissement à l'étranger (**Conventionné**).
- **Un projet de travail** signé par le demandeur et visé par le Doyen de la faculté définissant les objectifs, la méthodologie et les impacts attendus. (A remplir sur ordinateur).
- Fiche de renseignements (A remplir sur ordinateur).
- Engagement (A remplir sur ordinateur).
- Documents prouvant la consommation **du stage de l'exercice 2023**.
- Grille d'évaluation à remplir et à faire viser.
- Chèque barré

III- Participations à des manifestations scientifiques internationales :

Les manifestations scientifiques internationales doivent être classées et indexées dans les bases de données internationales.

- 1) Demande manuscrite,
- 2) Lettre d'acceptation à la manifestation scientifique,
- 3) Résumé de la communication,
- 4) Grille d'évaluation (PMS) à remplir et à faire viser.
- 5) Pour les doctorants non-salariés :
 - Inscription régulière à partir de la deuxième année,
 - La communication doit être en relation avec la thématique de la thèse,
 - La demande manuscrite doit comporter l'avis du directeur de thèse.
 - Attestations : non activité et non affiliation (CNAS+CASNOS)
- 6) Pour les enseignants chercheurs préparant une thèse de doctorat :
 - Attestation de travail,
 - Arrêté de titularisation,
 - Inscription régulière à partir de la deuxième année,
 - La demande manuscrite doit comporter l'avis du directeur de thèse.
- 7) 03 copies du Diplôme et de la Décision du grade et chèque barré.

NB : L'article accepté pour la conférence doit contenir l'affiliation de l'université et l'e-mail institutionnel

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le Vice-Doyen Chargé de la Post-Graduation, de la

Recherche Scientifique et des Relations Extérieures

